

Sacrements : Cène – Eucharistie

• Quelques points de repères œcuméniques sur la Sainte Cène / Eucharistie

L'Encyclique du Pape sur l'Eucharistie nous donne l'occasion de rappeler les nombreux documents œcuméniques sur le sujet.

Si l'on veut étudier l'encyclique, autant le faire en parallèle avec ces textes (ou à leur lumière !) marquant les avancées œcuméniques sur le sujet... et que le Pape Jean Paul II a oubliés.

En voici quelques-uns ci-dessous sans prétention à l'exhaustivité.

En cas de difficulté à les trouver, on peut s'adresser au service œcuménique.

Bonne lecture et bien fraternellement,

Pr Gill DAUDE(2003)

MULTILATERAL

• **Baptême Eucharistie ministère**, commission multilatérale Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Eglises (Cerf, 1993) et sa réception par les Eglises luthériennes et réformées et leur assemblée commune (in Accords et Dialogues œcuméniques, édités par André Birmelé et Jacques Terme, Bergers et Mages, partie I pages 5 à 39).

LUTHERO-REFORMES CATHOLIQUES

• **Vers une même foi eucharistique ? Accord entre catholiques et protestants**, Groupe des Dombes, les Presses de Taizé, 1973.

• **A quand l'intercommunion, orientations pastorales de l'Evêque de Strasbourg + L'hospitalité eucharistique pour les foyers mixtes, directive de l'Evêque de Strasbourg (1972) + Réflexions complémentaires (1973) + Déclarations ECAAL, ERAL, ERF** (in Accords et Dialogues œcuméniques, édités par André Birmelé et Jacques Terme, Bergers et Mages, partie VIII, pages 243 et svtes).

REFORME CATHOLIQUES

• **La présence du Christ dans l'Eglise et le monde** (1977), dialogue international réformé catholique, § 67 à 92 (Information Evangélisation, N°1/1981 ou Accords et Dialogues œcuméniques, édités par André Birmelé et Jacques Terme, Bergers et Mages).

LUTHERIENS CATHOLIQUES

• **Le repas du Seigneur** (1978), commission mixte internationale luthérienne et catholique. Documentation catholique N° 1755 du 7 janvier 1979 ; Information Evangélisation, N°1/1981 ; ou Face à l'unité, Cerf 1986.

BAPTISTES CATHOLIQUES

• **La cène-eucharistie**, document baptiste/catholique surin Le dialogue catholiques-évangéliques, débats et documents, sous la direction de Louis Schweitzer, éd. Edifac et Exelsis, page 259.

LUTHERIENS REFORMES

- La cène du Seigneur, document de l'Assemblée luthéro-réformée française au Liebfrauenberg, 1981 (dans le fascicule sur l'affirmation commune de Reuilly page 91, ou Accords et Dialogues œcuméniques, édités par André Birmelé et Jacques Terme, Bergers et Mages, Partie II, page 182.

- in Accords et Dialogues œcuméniques, édités par André Birmelé et Jacques Terme, Bergers et Mages, on trouvera aussi :

- **Les thèses de Lyon**, 1968, adopté par les Eglises luthériennes et réformés françaises (Partie II, page 174)

- **Concorde de Leuenberg**, 1973, accord Luthéro-réformé européen, §15 à 20 (Partie II, page 29)

- **La Sainte Cène**, 1994, adopté par l'AG de Vienne de la Communion (luthéro-réformée européenne) de Leuenberg. (Partie II, page 68).

- **Tous invités, la cène du Seigneur célébrée dans les Eglises de la Réforme**, par Henri Capieu, Albert Greiner, Albert Nicolas, Le centurion, 1982. (Approche historique, présentation de quelques problématiques, des accords luthéro-réformés de Lyon 1968, du Liebfrauenberg, 1981, et de la Concorde de Leuenberg 1973).

LUTHERIENS BAPTISTES

Rapport de 1990, niveau mondial, § 86-92, in **Accords et Dialogues œcuméniques**, édités par André Birmelé et Jacques Terme, Bergers et Mages partie V, page 49

LUTHERO-REFORMES ANGLICANS

- **Appelés à témoigner et à servir, l'affirmation commune de Reuilly**, Ed Les bergers et les Mages, déclaration § B, IV (et sa note) page 33, et ses explicitations pages 91-98.

D'autres dialogues utiles :

- **Le règne de Dieu et notre unité** (1984, dialogue réformé anglican § 62-72) ; **Le rapport de Pullach** (1972) ; **Le rapport d'Helsinki** (1983, dialogue luthérien anglican européen dialogue luthérien anglican §67-69) ; **L'accord de Meissen** (1988, entre luthéro-réformés allemands et anglicans, §15.5 et B.6) ; **L'accord de Porvoo** (1992, entre luthériens scandinaves et anglicans, § 32.h) - in *Accords et Dialogues œcuméniques*, édités par André Birmelé et Jacques Terme, Bergers et Mages, partie IV, page 28, 147, 169 et 173, 190)

- **Cène, eucharistie, présence dans les éléments**

Quelques textes

Groupe des Dombes « Vers une même foi eucharistique » Presses de Taizé, 1972

§14 C'est l'Esprit qui, invoqué sur l'assemblée, sur le pain et le vin, nous rend le Christ réellement présent, nous le donne et nous le fait discerner. Le mémorial et l'invocation de

l'Esprit (anamnèse et épiclèse), qui sont orientés vers notre union au Christ, ne peuvent être accomplis indépendamment de la communion.

§16 Nous reconnaissons le caractère épyclétique de toute la prière eucharistique.

§17 L'action eucharistique est don de la personne du Christ. En effet, le Seigneur dit : « Prenez... ». Nous confessons donc unanimement la présence réelle, vivante et agissante du Christ dans ce sacrement.

§18 Le discernement du corps et du sang du Christ requiert la foi. Cependant, la présence du Christ à son Eglise dans l'eucharistie ne dépend pas de la foi de chacun, car c'est le Christ qui se lie lui-même, par ses paroles et dans l'Esprit, à l'événement sacramentel, signe de sa présence donnée.

§19 L'acte du Christ étant don de son corps et de son sang, c'est à dire de lui-même, la réalité donnée sous les signes du pain et du vin est son corps et son sang¹. C'est en vertu de la parole créatrice du Christ et par la puissance du St Esprit que le pain et le vin sont faits sacrements et donc « communication du corps et du sang » du Christ (1 Cor. 10.16). Ils sont désormais, dans leur vérité donnée, et le demeurent en vue de leur consommation. Ce qui est donné comme corps et sang du Christ reste donné, et demande à être traité comme tel.

§20 Constatant la diversité des pratiques des Eglises mais tirant les conséquences de l'accord précédent, en vue de la métanoïa ecclésiale reconnue nécessaire, nous demandons :

- que, du côté catholique, on rappelle, notamment dans la catéchèse et la prédication, que l'intention première de la réserve eucharistique est la distribution aux malades et aux absents ;
- que, du côté protestant, soit mise en œuvre la meilleure façon de témoigner le respect dû aux éléments qui ont servi à la célébration eucharistique, c'est-à-dire leur consommation ultérieure, sans exclure leur usage pour la communion des malades.

Dans son commentaire, le document ajoute (page 48) :

Une telle approche du mystère eucharistique nous a donc permis d'aborder en face le point particulièrement controversé de la permanence de la présence. Ce que nous avons pu dire, non sans difficulté, pourra apparaître sans doute excessif à beaucoup de protestants et insuffisant à beaucoup de catholiques, en dépit des références à St Thomas et Calvin citées en note. C'est pourquoi nous nous sommes permis, sur ce point précis, de rappeler l'importance de la « conversion confessionnelle » nécessaire (aussi bien dans les usages que dans les mentalités), compte tenu de la diversité des pratiques dont il convient de retrouver le sens et auxquelles il y a lieu d'apporter les clarifications indispensables.

¹ Cela ne signifie ni localisation du Christ dans le pain et le vin, ni changement physico-chimique de ces choses. Cf S. Thomas, S.T. III, 76, 3à5 et III, 77, 5à8. Calvin, I.C. I,11.13 et IV,14.18

Les Thèses de Lyon (1968) : La Cène du Seigneur

Adoptées par les Synodes réformés et luthériens de France
Jésus-Christ : le donateur et le don

Lors de la célébration de la cène, le Seigneur Jésus est, selon sa promesse, présent et agissant dans son Eglise par le St Esprit. Le moyen choisi par le Seigneur pour nous y communiquer la grâce de sa présence est le pain qu'il nous ordonne de manger et la coupe qu'il nous ordonne de boire. (...) Il se donne à nous pour que nous recevions en Lui, le pardon de nos péchés, la vie nouvelle et la force d'être ses témoins.

Bien que dans la cène, le pain et le vin restent ce qu'ils sont, ils y reçoivent une destination nouvelle, celle de nous communiquer le don de Dieu en Jésus Christ et d'exprimer qu'il est réelle notre nourriture et notre breuvage. Aussi ne devons-nous jamais dissocier la réalité de la communion au corps et au sang du Christ de l'acte de manger et de boire.

Le mode de présence du Seigneur est toujours un mystère qui ne peut être défini, mais nous confessons la réalité et l'efficacité souveraine de sa présence. Dans la cène cette présence ne dépend pas de la foi de chacun, car le Christ s'est lié à cet acte. Ceux qui prennent la cène dans la foi en cette présence reçoivent la grâce ; ceux qui la prendraient en refusant d'y croire, en recevraient leur jugement.

La Concorde de Leuenberg (1973)

Adoptées par les Synodes réformés et luthériens de France

§15 Dans la cène, Jésus Christ, le ressuscité, s'offre lui-même, en son corps et en son sang donnée pour tous par la promesse de sa parole, avec le pain et le vin. Il nous accorde ainsi le pardon des péchés et nous libère pour une vie nouvelle dans la foi. Il renouvelle notre assurance d'être membre de son corps. Il nous fortifie pour le service des hommes.

§16 En célébrant la cène, nous proclamons la mort du Christ par laquelle Dieu a réconcilié le monde avec lui-même. Nous confessons la présence du Seigneur ressuscité parmi nous. Dans la joie de la venue du Seigneur auprès de nous, nous attendons son avènement dans la gloire.

§18-20 Dans la cène, JC le ressuscité se sonne lui-même en son corps et son sang, livrés à la mort pour tous, par la promesse de sa parole, avec le pain et le vin. De la sorte, il se donne lui-même sans restriction à tous ceux qui reçoivent le pain et le vin ;: la foi reçoit la cène pour le salut, l'incrédulité la reçoit pour le jugement.

Nous ne saurions dissocier la communion avec J.C. avec son corps et en son sang de l'acte de manger et de boire. Toute considération du mode de présence du Christ dans la cène qui serait détachée de cet acte risque d'obscurcir le sens de la cène.

Là où existe un tel accord entre les Eglises, les condamnations contenues dans les confessions de la Réforme ne concernent pas la doctrine effective de ces Eglises.

La Cène du Seigneur – Liebfrauenberg 1981

Assemblée commune luthéro-réformée française

§2 Dans la cène, repas de la Nouvelle Alliance, le Seigneur se lie à l'acte communautaire de manger et de boire. Pour nous communiquer la grâce de sa présence, il a choisi le pain qu'il nous invite à manger et le vin qu'il nous invite à boire. En les recevant, nous recevons le corps du Christ donné pour nous. Cette présence, dont aucune explication ne pourra jamais rendre compte de manière entièrement satisfaisante, est fondée sur la promesse du Christ. Elle n'est pas l'œuvre de la subjectivité et de la piété humaine, mais elle est l'œuvre du St Esprit.

Recommandation 5 :

En ce qui concerne la manière de traiter les éléments après la célébration proprement dite, il y a des sensibilités différentes. Celles-ci ne mettent pas en cause la foi commune dans la présence réelle. ? Mais elles comportent des interpellations mutuelles sur nos diverses pratiques ? Les uns veulent éviter toute sacralisation des éléments. Les autres estiment que, eu égard à leur destination, les éléments doivent être traités avec respect, même après la célébration. Les uns et les autres s'efforceront de ne pas blesser la sensibilité de leurs partenaires œcuméniques.

Document Baptême Eucharistie Ministère – COE 1982

§14 (...) dans la certitude d'être exaucée en raison de la promesse de Jésus dans les paroles de l'institution, l'Eglise demande au Père l'Esprit Saint pour qu'il accomplisse l'événement eucharistique : la présence réelle du Christ crucifié et ressuscité donnant sa vie pour toute l'humanité.

Commentaire :

(...) L'épiclese est située différemment par rapport aux paroles de l'institution dans les diverses traditions liturgiques. Dans les liturgies primitives, toute la prière eucharistique était conçue comme apportant la réalité promise par le Christ. L'invocation de l'Esprit était faite à la fois sur la communauté et sur les éléments du pain et du vin. En retrouvant cette conception, nous pourrions surmonter nos difficultés concernant un moment particulier de la consécration.

§15 C'est en vertu de la parole vivante du Christ et par la puissance du Saint Esprit que le pain et le vin deviennent les signes sacramentels du corps et du sang du Christ. Ils le demeurent en vue de la communion.

Commentaire :

Dans l'histoire de l'Eglise, il y a eu diverses tentatives pour comprendre le mystère de la présence réelle unique du Christ dans l'Eucharistie. Certains se limitent à l'affirmation pure et simple de cette présence sans vouloir l'expliquer. D'autres considèrent comme nécessaire l'affirmation d'un changement accompli par l'Esprit Saint et les paroles du Christ, qui fait qu'il n'y a plus un pain et un vin ordinaire mais le corps et le sang du Christ. D'autres enfin ont élaboré une explication de la présence réelle qui ne prétend pas épuiser la signification du mystère mais veut protéger contre les interprétations nuisibles.

§32 Certaines Eglises insistent sur la durée de la présence du Christ dans les éléments consacrés de l'eucharistie, après la célébration ; d'autres mettent l'accent majeur sur l'acte de la célébration elle-même et la consommation des éléments dans la communion. La manière de traiter les éléments réclame une attention particulière. En ce qui concerne la réservation des éléments, chaque Eglise devrait respecter les pratiques et la piété des autres. Etant donné la diversité parmi les Eglises et en tenant compte aussi de la situation présente dans le développement des convergences, il est utile de suggérer :

que, d'un côté, on rappelle, notamment dans la catéchèse et la prédication, que l'intention première de la réservation des éléments est la distribution aux malades et aux absents ;

que, d'un autre côté, on reconnaisse que la meilleure façon de témoigner le respect dû aux éléments qui ont servi à la célébration eucharistique est leur consommation, sans exclure leur usage pour la communion des malades.

La Doctrine et la pratique de la Sainte-Cène - 1994

Assemblée Européenne de la Communion de Leuenberg, Vienne

III.6 Bien que la conception protestante n'envisage pas la transsubstantiation des éléments lors de la cène, le respect de l'utilisation des dons de la création que sont le pain et le vin dans la cène et l'attention œcuménique appellent un usage approprié des éléments restants.

• Convictions sur l'accueil à la Sainte Cène

C'est le Seigneur lui-même qui nous invite à sa table et nous permet d'anticiper le Repas du Royaume.

Cependant, la question de la présidence humaine n'est pas indifférente. En demandant que la Cène soit présidée par un ministre ordonné de l'Eglise ou par une personne mandatée par l'Eglise, nous voulons rappeler que la célébration eucharistique n'est pas seulement une célébration individuelle ou celle d'un groupe particulier, mais qu'elle nous met en communion avec l'Eglise universelle. De la manière, cette communion est attestée par le déroulement de la liturgie.

Cette insertion dans l'Eglise universelle nous autorise à **inviter au partage de la Cène tous ceux qui confessent Jésus-Christ crucifié et ressuscité pour nous.**

Ainsi, dans la célébration de la Cène, nous vivons à la fois la mémoire de la détresse et de la souffrance de Jésus-Christ dans sa passion, l'assurance de sa présence secrète et réelle dans la puissance de sa résurrection, les soupirs de la création dans l'attente du Royaume .

(Extrait de La cène du Seigneur, **assemblée commune des Eglises Réformées et Luthériennes**, 1981).

- Le célèbre texte "Baptême, Eucharistie, Ministères" [en ligne en version française](#) sur les pages "[Etudes](#)" de Foi et Constitution. Un outil de travail pratique ! A signaler d'autres textes sur ces pages "Etudes" de Foi et constitution, comme les questions herméneutiques, Ecclésiologie et éthique, "Nature et mission de l'Eglise", "Appelés à être l'Eglise une"... et surtout "Un seul baptême : vers une reconnaissance mutuelle" (en anglais seulement).

- L'hospitalité eucharistique avec les chrétiens des Églises de la Réforme. Note de la Commission épiscopale pour l'Unité des chrétiens aux prêtres et aux fidèles catholiques, 14 mars 1983.

Critères d'exception à l'hospitalité eucharistique.

- [La cène dans la communion d'Eglises protestantes en Europe](#) (concorde de Leuenberg § 15 à 20) (en anglais)

- [Pourquoi pas l'intercommunion](#) ? Le point de vue d'un éminent théologien orthodoxe, le Professeur Jean Breck.
- Ouvrage des instituts œcuméniques français et allemand sur l'hospitalité eucharistique : "Le partage eucharistique est possible", Edition universitaires de fribourg (Suisse), prix environs 8 Euros.
- **Baptême, Eucharistie, Ministères**, rapport sur le processus BEM et les réactions des Eglises de 1982 à 1990 • « **La sainte cène : communion avec Jésus-Christ** » in : MONOD Adolphe, Les adieux, Aix-en-Provence : Kérygma/Excelsis, 2006, p.36-40. (ci-dessous)
- **Thèses de Lyon des Eglises luthériennes et réformées de France** (1968) § C (ci-dessous)
- **Accords de Reuilly**, anglicans/luthéro-réformés français, 2001 (ci-dessous)

CHAPITRE 3

La sainte cène : communion avec Jésus-Christ¹

(28 octobre 1855)

1 Corinthiens 11.23-26

Car moi j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis. Le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain et, après avoir rendu grâces, le rompit, et dit : Ceci est mon corps, qui est rompu pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous en boirez. Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

Mes chers amis, je veux que vous sachiez que, prenant fréquemment la communion pendant ma maladie, j'y trouve beaucoup de douceur, et en attend aussi beaucoup de fruits. C'est un grand mal que la communion soit célébrée si rarement dans notre Église, un mal auquel,

1. Titre original : La communion fréquente.

de toutes parts, on s'applique à remédier. Les réformateurs, en établissant cette rareté, ont pris soin d'expliquer qu'ils ne le faisaient que pour un temps et pour prévenir des abus fort graves qui s'étaient glissés dans l'Église. Mais ce qu'ils avaient prévu pour un temps est demeuré pendant des siècles dans la plupart de nos Églises. Enfin, il semble que le moment soit proche où la communion redeviendra, pour nous, plus fréquente.

Les bienfaits d'une communion fréquente

Calvin dit quelque part que la communion devrait être célébrée au moins tous les dimanches. Remarquez cet *au moins*. Si *au moins* signifie « tous les dimanches », qu'en est-il de *au plus*? Selon Calvin (et cela ressort également assez clairement des Actes), *au plus*, c'est la célébrer, comme le faisaient les premiers chrétiens : tous les jours, dans les maisons, à la suite du repas de famille.

Chacun de vous a pu remarquer que la rareté confère à la communion, à la préparation qui doit la précéder et aux émotions qui la suivent, je ne sais quel caractère d'étrangeté et d'exceptionnel. Il est permis de penser que cette rareté de la communion est à l'origine de la plupart des controverses sur ce sujet.

Par contre, la communion fréquente fait beaucoup mieux comprendre la nature véritable de ce sacrement, et il est impossible que la communion journalière ne le fasse pas clairement saisir, car elle apprend à la rapporter à tout ce qu'il y a de plus simple dans la vie chrétienne, comme le repas est ce qu'il y a de plus simple dans la vie ordinaire. En voyant dans la communion l'expression la plus simple de notre foi, nous en profiterons le plus, nous en retirerons le plus de fruits, et elle nourrira notre âme de la chair et du sang de Jésus-Christ.

Pour comprendre la communion

Il y a dans notre confession de foi quelques paroles si belles sur ce sujet que je veux vous les faire entendre. Elles expriment ce que je pourrais vous dire moi-même.

Nous confessons que la sainte Cène nous apporte le témoignage de notre unité avec Jésus-Christ. En effet, Christ n'est pas seulement mort et ressuscité une seule fois pour nous, mais il nous repaît et nourrit vraiment aussi de sa chair et de son sang, afin que nous soyons un avec lui et que sa vie nous soit communiquée. Or, bien qu'il soit au ciel jusqu'à ce qu'il en revienne pour juger le monde, nous croyons toutefois qu'il nous nourrit et vivifie – par l'action secrète et incompréhensible de son Esprit – de la substance de son corps et de son sang. Nous affirmons bien que cela se fait spirituellement, non pas pour substituer à l'effet et à la vraie réalité de la Cène imagination ou pensée, mais parce que ce mystère dépasse par sa grandeur notre humaine capacité, et tout l'ordre de la nature...

Nous croyons que dans la Cène comme au Baptême, Dieu nous donne réellement et effectivement ce qu'il y représente. C'est pourquoi nous joignons aux signes la vraie possession et la jouissance de ce qui nous y est représenté. Ainsi, tous ceux qui apportent à la table sacrée du Christ une pure foi reçoivent vraiment – comme un vase l'eau qui l'emplit – ce que les signes y attestent : c'est que le corps et le sang de Jésus-Christ ne servent pas moins de nourriture et de breuvage à notre âme que le pain et le vin à notre corps...

Le pain et le vin, qui nous sont donnés dans la Cène, nous servent vraiment de nourriture spirituelle, car ils nous montrent comme à l'œil nu que la chair de Jésus-Christ est notre nourriture, et son sang notre breuvage².

J'ajouterai seulement à cette citation admirable que le pasteur Verny, l'ayant un jour lue à quelques amis luthériens qui discutaient avec lui sur la communion, ces amis lui ont dit : « C'est l'expression exacte de notre foi ». M. Verny répondit que ces paroles étaient prises de la confession de foi des Églises réformées. Cela prouve qu'en s'en tenant strictement aux Écritures, comme on le fait ici, on domine le champ de la controverse par la foi et la charité.

Regarder au-delà des éléments

Eh bien, mes amis, par la communion que nous venons de célébrer, nous rendons témoignage à la chair et au sang du Sauveur qu'ils sont

2. *Confession de La Rochelle*, en français moderne, Aix-en-Provence, Kerygma, 1988.

« vraiment une nourriture et... un breuvage » (Jn 6.55). Nous attestons que l'ambition chrétienne de nos âmes est de nous en nourrir jour et nuit, et de trouver toute notre force dans une communion réelle, profonde, vivante avec la personne de Jésus-Christ.

C'est par la prière que nous vivons cette communion avec Jésus-Christ, communion qui nous rendra capables de faire ce qu'il a fait et d'être ce qu'il a été. C'est par la prière de la foi, persévérante, ardente, qui n'accepte point de refus, qui veut jouir de tout ce que le Père nous a promis dans sa Parole, et qui ne se tait point. C'est par la prière faite à genoux, et qui persévère à travers le sang et les larmes, *jusqu'à ce qu'elle ait obtenu ce qu'elle demande...*

Quelle ne serait pas notre force, quelle ne serait pas notre joie, inaltérable et indépendante de toutes les souffrances de ce misérable corps – peut-être déjà à moitié déchiré et détruit, mais qui, dès à présent, est le temple du Saint-Esprit et demain sera transformé en un corps glorieux et spirituel, c'est-à-dire rempli du Saint-Esprit, comme le corps de Jésus-Christ lui-même – quelle ne serait pas notre joie, je ne dis pas si nous avons le moyen (car nous l'avons), mais si nous usions du moyen que nous avons de dominer les douleurs et les combats de la chair pour arriver toujours au cœur de notre Père, à la joie de notre Sauveur et à la puissance du Saint-Esprit!

Le rôle du Saint-Esprit

Méditez, je vous en conjure, sur le Saint-Esprit. Lisez et relisez les discours de Jésus-Christ dans les derniers chapitres de l'évangile de Jean. Lisez le huitième chapitre de l'épître aux Romains et autres passages semblables pour apprendre quelle puissance de force et de consolation nous avons dans le Saint-Esprit, qui n'est pas moins que Dieu lui-même. Oui, mon Dieu, qui n'est pas moins que toi-même venant habiter dans le corps de ton pauvre enfant : pécheur, misérable, détruit par la souffrance et le péché, mais sauvé par grâce et lavé dans le sang de l'Agneau sans tache! Pourquoi, quand nous avons de telles promesses, nous laisserions-nous arrêter à mi-chemin? Pourquoi gémissons-nous de faim et de soif devant une table abondamment servie,

vers laquelle il suffit d'étendre la main de la foi pour se nourrir jusqu'à être pleinement rassasié et avoir la vie en abondance ?

Ah ! si la petite poignée de chrétiens présents ici pouvaient se décider à être pleinement heureux, à prier « en priant »³ comme Élie, à vaincre leur lâcheté naturelle, leur paresse spirituelle, leur incrédulité ! Que ne pourrions-nous pas réaliser, si nous nous en allions de par le monde comme les douze apôtres ? Nous remuerions tout Paris ! Nous stimulerions tous nos frères et sœurs qui seraient touchés de voir l'Évangile à l'œuvre dans notre vie !

PRIÈRE

Mon Dieu, notre très profonde misère est d'avoir de telles promesses et de faire si peu. Viens-nous en aide et fais que cette intime communion de la chambre haute soit, pour tous ceux qui y ont pris part ou qui y ont assisté, la semence d'une vie chrétienne nouvelle. Fais que nous puissions vivre et mourir étant rendus tellement conformes à Jésus-Christ que nous vivions comme il a vécu ; et que de même qu'il a dit : « Celui qui m'a vu a vu le Père » (Jn 14.9), nous puissions dire : « Celui qui m'a vu a vu mon Maître ». Répands cette bénédiction sur ces amis qui sont venus me consoler dans mon affliction, ma bienheureuse affliction...

3. Traduction plus littérale du grec de Jacques 5.17, qui est plus souvent rendu par « il pria avec instance ».

CHAPITRE 4

Les bénédictions cachées dans la souffrance⁴

(4 novembre 1855)

2 Corinthiens 1.3-7

Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père compatissant et le Dieu de toute consolation, lui qui nous console dans toutes nos afflictions, afin que, par la consolation que nous recevons nous-mêmes de la part de Dieu, nous puissions consoler ceux qui se trouvent dans toute sorte d'afflictions ! Car, de même que les souffrances de Christ abondent pour nous, de même aussi notre consolation abonde par le Christ. Si nous sommes affligés, c'est pour votre consolation et pour votre salut ; si nous sommes consolés, c'est pour votre consolation, qui vous rend capables de supporter les mêmes souffrances que nous endurons. Et notre espérance à votre égard est ferme, car nous le savons : comme vous avez part aux souffrances, vous avez part aussi à la consolation.

4. Titre original : Le pasteur souffrant pour le bien de l'Église.

Thèses de Lyon

Auteur(s) : ECAAL; EGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE LORRAINE; EELF; EGLISE EVANGELIQUE LUTHERIENNE DE FRANCE; ERAL; EGLISE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE; ERF; EGLISE REFORMEE DE FRANCE;

Les trois textes qui suivent (dits "thèses de Lyon" tout simplement parce que le groupe de rédaction s'est réuni dans cette ville pendant plusieurs années) ont été rédigés à la demande des "Quatre Bureaux" des Eglises concernées, par la Commission d'Etudes et de Recherches théologiques de la Fédération Protestante de France, présidée par Henry Bruston. Ils avaient été envisagés comme éléments de base d'un ensemble plus vaste, mais l'évolution a été autre que les prévisions. Etablis le 15 octobre 1968, ils ont été reçus par les Quatre Eglises selon les indications rappelées ci-après.

A) PAROLE DE DIEU ET ECRITURE SAINTE

Nous reconnaissons que le Dieu qui a parlé au peuple d'Israël au cours de son histoire, qui s'est pleinement incarné en Jésus-Christ pour se révéler et se donner à tous les hommes, s'adresse à nous à travers les témoignages de l'Ecriture Sainte ; nous lisons la Bible pour que Dieu nous accorde d'y entendre sa Parole, de le rencontrer et de l'accueillir.

1) L'inspiration et l'Ecriture.

La Bible se présente comme un ensemble de textes rédigés au cours d'une longue histoire par des hommes qui ont voulu rendre compte de l'intervention de Dieu dans le monde et exprimer le mystère de sa présence au coeur des diverses activités humaines. Nous croyons que dans leur fonction de témoins, ils ont été inspirés de sorte que leurs écrits ne tiennent pas leur autorité du génie de leurs auteurs, mais de Dieu. Ils ont de ce fait un caractère normatif que l'Eglise a été conduite à se reconnaître en adoptant le canon.

2) Le caractère historique de la révélation et le texte de la Bible.

Pour transmettre leur message dans sa richesse et sa diversité, les auteurs de la Bible ont utilisé le langage de leur époque ; ils se sont exprimés dans le contexte culturel de leur temps ; ils se sont servis de genres littéraires très divers ; ils ont souvent parlé à l'occasion d'événements historiques très précis. Il nous faut discerner l'intention et l'originalité de leur message, son point d'impact dans la situation qu'il vient éclairer. Ceci implique une étude rigoureuse, sans cesse mise à jour, du texte qui nous a été transmis, car c'est par lui que nous pouvons saisir l'événement de la parole de Dieu.

3) L'Ancien et le Nouveau Testament.

L'Ancien Testament tout entier est un témoignage prophétique : nous le reconnaissons à la lumière de Jésus-Christ. Les paroles adressées par Dieu à des hommes dans leur histoire sont en même temps annonciatrices de la Nouvelle Alliance. En ce sens, Christ est l'accomplissement de la Loi ; l'Evangile est déjà présent dans l'Ancien Testament et ne peut être compris sans lui.

La mort et la résurrection de Jésus-Christ révèlent l'erreur d'une interprétation légaliste de l'Ancien Testament ; celui-ci n'est ni un système d'idées religieuses, ni un code éthique, ni un moyen idéologique, dogmatique ou juridique permettant à l'homme de se justifier ou à une communauté religieuse de subsister par elle-même.

Ce qui est vrai de l'Ancien Testament l'est aussi du Nouveau. Les enseignements et les exhortations qu'il contient ne sauraient être compris comme l'élaboration d'un nouveau système. En ce sens, Christ est la fin de la Loi, et tout le Nouveau Testament est fondamentalement bonne nouvelle.

4) L'actualité et l'autorité de la Parole de Dieu.

Lorsque, à travers le témoignage biblique, la Parole de Dieu atteint l'homme, Dieu est présent dans cet événement et s'y révèle comme la source toujours neuve de la vérité et de la vie, comme la puissance toujours actualisée du renouvellement et de la réconciliation. Cette parole est donc toujours à la fois message et action. Elle dépasse les limites de l'intellectualité.

Sous l'action du Saint-Esprit, cette intervention de la Parole de Dieu se renouvelle dans nos situations humaines. Ainsi se manifeste le dynamisme de cette Parole qui s'adresse à tout homme pour donner sens à tous les aspects de son existence, et pour orienter sa marche vers un monde nouveau.

Pour la communauté comme pour chacun de ses membres, reconnaître l'autorité de l'Écriture, c'est accepter, avec une active confiance, de se laisser en tout éclairer et diriger par le Christ.

L'Église cherche à écouter la Parole de Dieu en solidarité avec les hommes de son temps. Elle l'annonce et la vit dans la prédication, les sacrements et tous les actes de sa vie communautaire. Elle ne peut le faire que si elle reçoit du Saint-Esprit une inventive fidélité. Ainsi la Parole vivante suscite, fonde et juge le message et la vie de l'Église.

5) Écriture et traditions.

Les traditions particulières de chaque communauté comme de chaque confession sont légitimes, dans la mesure où elles sont le fruit de la Parole de Dieu dans des situations différentes. Elles témoignent d'une richesse de vie, d'une diversité de louange. Pourtant chaque communauté comme chaque confession doit, dans la communion de l'Église universelle et la confrontation mutuelle laisser renouveler ou réformer ses traditions par la Parole de l'unique chef de l'Église.

6) L'usage de la Bible et le témoignage du Saint-Esprit.

Nous devons lire, étudier et méditer la Bible avec persévérance aussi bien dans l'échange communautaire que dans le recueillement personnel ; l'une de ces écoutes ne saurait nous dispenser de l'autre. Au reste, lorsqu'elle n'est pas le prétexte d'un repliement individualiste, la lecture de la Bible nous replace dans la communion de l'Église.

Si une rigoureuse étude enrichit notre compréhension, la lumière de l'Évangile éclaire le plus humble lecteur. Et tous, nous avons besoin d'être illuminés, convaincus et guidés par le Saint-Esprit, dont le Seigneur a promis qu'il nous conduirait dans toute la vérité. Lecture et prière sont donc inséparables.

Notre lecture doit respecter la liberté et la souveraineté de la Parole de Dieu. Si elle oriente notre vie quotidienne, c'est en nous tournant vers l'unique événement de la révélation de Dieu en Jésus-Christ.

PAR LE SAINT-ESPRIT, DIEU LUI-MEME NOUS PARLE DANS L'ECRITURE SAINTE.

B) LE BAPTEME AU NOM DU PERE, DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT

I. - Le fondement du Baptême

1) En recevant au début de son ministère le baptême des mains de Jean-Baptiste, notre Seigneur Jésus-Christ révèle qu'il a choisi d'être le serviteur de l'Éternel. En effet, par ce baptême, il prend dans l'obéissance à son Père, la place des hommes pécheurs afin de les faire entrer avec lui par une nouvelle naissance, dans la communauté de ceux qui sont fils et serviteurs. Cette décision a conduit le Christ à la mort sur la Croix, puis à la résurrection.

2) En donnant aux apôtres, le jour de son élévation dans la gloire, l'ordre de faire de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, notre Seigneur leur révèle qu'avec l'achèvement de son oeuvre rédemptrice, l'Esprit qui était descendu sur lui, lors de son baptême, va se répandre sur tout homme.

3) Ainsi, le baptême de Jésus, sa mort, sa résurrection et l'effusion du Saint-Esprit, sont les étapes d'un même événement sur lequel est fondé le baptême chrétien.

II. - La grâce du Baptême.

1) Notre Seigneur Jésus-Christ, qui pour nous s'est fait homme, qui pour nous a vécu la vie véritable, qui pour nous est mort et ressuscité, nous fait entrer dans l'Alliance de sa grâce. Il nous unit indissolublement à lui pour que nous devenions de nouvelles créatures, que nous vivions notre condition d'enfants de Dieu, et que nous soyons membres du corps dont il est la tête.

Notre Seigneur scelle cette Alliance par l'acte du Baptême.

2) Signe de la mort acceptée par le Christ, l'eau manifeste que nous avons part à sa mort, afin d'avoir part aussi à sa résurrection. Ainsi nous mourons en lui au péché pour vivre en lui une vie nouvelle.

3) Signe de l'Esprit dont le Christ a été revêtu, l'eau manifeste que le Saint-Esprit nous est donné. C'est lui qui, tout au long de notre existence, poursuit en nous son action vivifiante.

4) Signe de la vie éternelle, dans ce monde encore soumis à la vanité, le baptême oriente toute notre existence vers sa fin : la rédemption de tout notre être, dans la rédemption de toute la création. Le Saint-Esprit nous donne les arrhes de cet héritage.

5) Le contenu du baptême et de la cène est le même : la vie nouvelle dans sa totalité, mais chacun de ces deux sacrements la manifeste d'une manière spécifique :

a) Dans le baptême, le Christ se donne à nous comme le commencement et la fin de cette vie nouvelle. Il nous garantit le caractère inaliénable de notre adoption. C'est pourquoi le baptême ne saurait être renouvelé.

b) Dans la Cène, le Christ se donne comme la nourriture de cette vie qu'il renouvelle sans cesse en nous. C'est pourquoi la Cène jalonne le chemin de notre existence.

6) Baptisés en Christ, nous sommes unis à Lui dans la fidélité obéissante qui l'attache à son Père.

C'est pourquoi la Grâce que le baptême atteste, suscite en nous la réponse de la foi. A tous les moments de la vie chrétienne, la foi est le fruit de la grâce.

La libre acceptation de cette Grâce engage notre responsabilité. Elle nous appelle à confesser notre foi, à rechercher l'unité en Christ avec tous ceux qui sont placés sous la même promesse et à rendre grâces au Seigneur par le sacrifice vivant de tout notre être. Nous soustraire à cette responsabilité d'une foi agissante, est en fait un rejet de la Grâce baptismale. Ainsi tout en recevant du baptême la certitude de notre salut, nous pouvons nous égarer dans une fausse sécurité.

III. Le Ministère baptismal de l'Eglise.

1) Quand l'Eglise obéit aux commandements de son Seigneur, elle lui est si étroitement unie que ses actes sont à la fois ceux du Christ et les siens. Ainsi l'Eglise baptise, car tel est l'ordre du Maître. Par sa bouche et par sa main, c'est le Christ qui baptise, car il lui a plu de se lier à son commandement. Ce baptême est en même temps un acte dont l'Eglise a la responsabilité ; c'est elle qui doit en promouvoir et organiser la célébration de telle sorte que les erreurs humaines ne viennent pas entraver l'action de la Parole de Dieu. Il est nécessaire que l'Eglise prenne donc des dispositions disciplinaires ; toutefois, celles-ci sont relatives et sujettes à révision.

2) L'Eglise exerce droitement son ministère en baptisant ceux qui, appelés par l'Evangile, demandent le baptême en confessant leur foi et en baptisant les petits enfants, lorsqu'elle demande aux responsables de ces enfants de prendre pour eux un engagement dans la foi et lorsqu'elle veille elle-même à demeurer une Eglise confessante, c'est-à-dire une Eglise qui appelle ses membres à une confession de foi personnelle et communautaire avec assez de vigueur pour qu'on ne puisse la confondre avec le corps social d'une population de tradition chrétienne. De toute manière doit apparaître clairement le caractère confessant de l'Eglise. Il importe que nos Eglises recherchent une juste compréhension de leur mission.

3) Si la validité du baptême ne dépend pas de la dignité de l'officiant, ni de celle de la communauté, une droite administration du baptême est liée à une prédication fidèle de la grâce et à une pastorale vigilante à l'égard des individus et des familles, et à une authentique vie de prière de la communauté ; le lieu normal du baptême est le culte de la paroisse.

4) En célébrant le baptême, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, l'Eglise se réjouit de ce qu'il a plu à Dieu, dans sa grande miséricorde, d'introduire l'homme nouveau dans le mystérieux mouvement de son amour.

Pour cette plénitude d'amour, l'Eglise rend gloire à Dieu, le Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit.

C) LA CENE DU SEIGNEUR.

Institution de la Cène.

Nous confessons que notre Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il a pris la Cène avec ses Apôtres la nuit où il fut livré, a donné l'ordre à son Eglise de la célébrer jusqu'à son retour. La célébration de la Cène est donc un acte d'obéissance au Seigneur.

Attentive à tout ce que l'Ecriture lui révèle de la grâce que la Cène manifeste et transmet, l'Eglise a la responsabilité d'en organiser la célébration et de veiller à sa discipline. Elle doit en particulier unir dans son culte la Cène à la prédication de l'Evangile.

Le repas de la Nouvelle Alliance.

La Cène est le repas de la Nouvelle Alliance. En elle, le Seigneur exprime et renouvelle le lien personnel et vivant qui unit Dieu à tous ceux qui par le baptême sont entrés dans l'Alliance de sa grâce, scellée par le sacrifice du Christ. Cette grâce est tout entière contenue dans le don que Dieu, à travers l'histoire du salut, nous a fait de lui-même en son Fils. La Cène exprime et actualise la totalité de ce don. Il s'agit d'une rencontre et d'un échange entre des personnes : de Jésus-Christ le donateur, l'Eglise reçoit Jésus-Christ, le don de Dieu ; en Jésus-Christ son chef, elle se donne à Dieu.

Jésus-Christ : le donateur et le don.

Lors de la célébration de la Cène, le Seigneur Jésus est, selon sa promesse, présent et agissant dans son Eglise par le Saint-Esprit. Le moyen choisi par le Seigneur pour nous y communiquer la grâce de sa présence est le pain qu'il nous ordonne de manger et la coupe qu'il nous ordonne de boire. En nous les offrant, le Christ nous rappelle son sacrifice sur la Croix, en les recevant de sa main, nous nous souvenons de son corps et de son sang donnés pour nous. Ainsi la parole faite chair, l'agneau pascal immolé, le Seigneur ressuscité et glorifié, le Christ toujours le même, hier, aujourd'hui, éternellement, vient vivre en nous. Il se donne à nous pour que nous recevions en Lui, le pardon de nos péchés, la vie nouvelle et la force d'être ses témoins.

Bien que dans la Cène, le pain et le vin restent ce qu'ils sont, ils y reçoivent une destination nouvelle, celle de nous communiquer le don de Dieu en Jésus-Christ et

d'exprimer qu'il est réellement notre nourriture et notre breuvage. Aussi ne devons-nous jamais dissocier la réalité de la communion au corps et au sang du Christ de l'acte de manger et de boire.

Le mode de présence du Seigneur est toujours un mystère qui ne peut être défini, mais nous confessons la réalité et l'efficacité souveraine de sa présence. Dans la Cène, cette présence ne dépend pas de la foi de chacun, car le Christ s'est lié à cet acte. Ceux qui prennent la Cène dans la foi en cette présence reçoivent la grâce ; ceux qui la prendraient en refusant d'y croire, en recevraient leur jugement.

Le corps du Christ

Dans la Cène, le Seigneur qui vient demeurer en chacun des siens, les unit en lui par le même acte de grâce pour qu'ils forment son corps sur terre. Dans ce corps ecclésial, dont le Christ est la tête et qu'il anime de son Esprit, se manifeste au milieu de ce monde la réalité du monde nouveau.

Cette réalité nouvelle puise sa force dans le Christ qui s'est fait serviteur des hommes jusqu'à donner sa vie pour eux : ce dynamisme ne se limite pas au moment de la Cène, mais s'épanouit dans le témoignage et le service que l'Eglise accomplit.

Dans la Cène, le Christ atteste, fortifie et renouvelle l'unité de la communauté fraternelle ; il appelle les siens à une recherche ardente et loyale de l'unité de tous les chrétiens, pour qu'il soit possible que ceux qui vivent du même salut partagent le même pain et la même coupe.

Le banquet du Royaume

C'est pour le temps qui va de son ascension à son retour que le Seigneur a institué la Cène. Ce temps est celui de l'Espérance, c'est pourquoi la célébration de la Cène nous oriente vers l'avènement du Seigneur et nous le rend proche. Elle est une joyeuse anticipation du banquet céleste, lorsque la rédemption sera pleinement accomplie et que toute la création sera délivrée de toute servitude.

Ainsi, en lui donnant la Cène, le Seigneur permet à l'Eglise, qui, dans la faiblesse, vivra jusqu'à la fin au milieu des souffrances et des combats, de reprendre courage et de persévérer.

Cette Eglise que le Christ nourrit tout au long de sa marche discerne par delà toutes les divisions qui persistent en elle, que le rendez-vous eschatologique est un rendez-vous oecuménique où Israël et toutes les nations seront rassemblées en un seul peuple.

L'action de Grâces

Avec le Christ qui, dans la chambre haute, a rendu grâce pour toutes choses en rompant le pain et en élevant la coupe, l'Eglise répond à la grâce par une action de grâce où elle s'engage tout entière. En présence du sacrifice unique du Christ sur la Croix, l'Eglise, dans la Cène, offre en retour le sacrifice de sa louange.

Cette louange eucharistique qui énumère les grâces reçues et les promesses saisies doit retentir dans le culte avec force, ampleur et joie.

Ainsi, dans l'unité du corps du Christ, chaque fidèle offre le sacrifice de tout son être pour le service de Dieu et pour le service des hommes. Le culte eucharistique nous ouvre le chemin de l'obéissance quotidienne et nous conduit à confesser notre foi devant les hommes.

Source(s) : FPF;FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE;
Date de parution : 15 octobre 1968

Déclaration de Reuilly

Nous vous avons présenté les différents accords anglicans dans le Bip 1519. Voici in extenso, l’Affirmation commune de Reuilly ratifiée à Paris, le 1er juillet, lors d’un culte solennel.

" Appelés à témoigner et à servir "

Nous, Eglise de la Confession d’Augsbourg d’Alsace et de Lorraine, Eglise Evangélique Luthérienne de France, Eglise Réformée d’Alsace et de Lorraine, Eglise Réformée de France, Eglise d’Angleterre, Eglise d’Irlande, Eglise Episcopaliennne Ecossaïse, et Eglise au Pays de Galles, sur la base de notre accord fondamental dans la foi, de notre compréhension commune de la nature et de la raison d’être de l’Eglise, et de notre convergence sur l’apostolicité de l’Eglise et le ministère décrits dans les chapitres II à IV de l’Affirmation commune de Reuilly, faisons les déclarations et prenons les engagements suivants, ces déclarations et ces engagements s’appelant les uns et les autres :

A. Nous reconnaissons...

(I) Nous reconnaissons nos Eglises respectives comme appartenant à l’Eglise de Jésus-Christ, une, sainte, catholique et apostolique et participant authentiquement à la mission apostolique du peuple de Dieu tout entier.

(II) Nous reconnaissons que dans toutes nos Eglises la Parole de Dieu est prêchée authentiquement et que les sacrements du baptême et de l’eucharistie sont fidèlement administrés (note 1).

(III) Nous reconnaissons que toutes nos Eglises partagent la confession commune de la foi apostolique.

(IV) Nous reconnaissons que nos ministères ordonnés respectifs sont donnés par Dieu comme des instruments de grâce en vue de la proclamation de la Parole et de la célébration des sacrements.

(V) Nous reconnaissons que nos ministères ordonnés respectifs possèdent non seulement la vocation intérieure de l’Esprit mais aussi le mandat du Christ par l’intermédiaire de l’Eglise, et nous attendons le jour où l’unité toujours plus visible de nos Eglises rendra possible l’interchangeabilité de nos ministères.

(VI) Nous reconnaissons qu’une vigilance pastorale personnelle, collégiale et communautaire (episcopè) est incarnée et exercée dans toutes nos Eglises dans des formes variées, comme un signe visible qui exprime et sert l’unité de l’Eglise et la continuité dans la vie, la mission et le ministère apostoliques.

B. Nous nous engageons...

Nous nous engageons à partager une vie et une mission communes. Nous ferons tout pour resserrer notre communion dans tous les domaines possibles de la vie chrétienne et du témoignage, de telle manière que tous les membres de nos communautés puissent progresser ensemble sur la voie de la pleine unité visible. Nous nous accordons sur les prochaines étapes que voici :

v (I) Chercher des moyens appropriés pour partager une vie commune de mission et de service, prier les uns avec les autres et les uns pour les autres, oeuvrer en vue du partage des ressources spirituelles et humaines ;

(II) Accueillir les membres de nos Eglises respectives à la célébration des cultes et des sacrements, et les faire bénéficier de leurs services pastoraux ;

(III) Accueillir les membres dans la vie des communautés locales de nos Eglises respectives ;

(IV) Encourager des cultes communs. Quand un culte avec Sainte Cène est jugé approprié, il peut dépasser une simple hospitalité eucharistique offerte à des individus. La participation de ministres ordonnés reflétera la présence de deux ou plusieurs Eglises qui expriment leur étroite unité dans la foi et le baptême et montrera que nous nous efforçons de rendre encore plus visible l'unité de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Toutefois, une telle participation ne signifie pas pour autant la pleine interchangeabilité des ministres. La célébration se fera selon la liturgie de l'Eglise à laquelle appartient le ministre présidant la Cène. Ce dernier prononcera la prière eucharistique (note 2).

(V) Encourager les ministres ordonnés de nos Eglises à servir dans d'autres Eglises en accord avec la discipline des Eglises concernées et dans les limites du présent accord ;

(VI) Poursuivre les entretiens théologiques entre nos Eglises en vue de résoudre les problèmes empêchant encore une communion plus entière, soit de manière bilatérale, soit dans un cadre européen, et oecuménique plus vaste ;

(VII) Oeuvrer en vue de relations plus étroites entre nous dans des situations de diaspora ;

(VIII) Encourager les visites oecuméniques, les jumelages et les échanges ;

(IX) Etablir un groupe de contact pour promouvoir les progrès de notre communion, mettre au point des formes de consultation régulière sur des questions importantes et coordonner la mise en oeuvre de cet accord.

" *Appelés à témoigner et à servir*" § 46, p. 17,18 Ed. Les Bergers et les Mages, 1999

Note 1: cf. Confession d'Augsbourg, 7; article XIX des Thirty-Nine Articles ; et Concorde de Leuenberg, § 2

Note 2: Lors de ces célébrations, chaque Eglise doit respecter les pratiques et la piété des autres, et tenir compte du consensus oecuménique grandissant en ce qui concerne la célébration de l'eucharistie. Cette célébration comportera la prière d'action de grâce, les paroles de l'institution, une anamnèse, une invocation de l'Esprit, une intercession pour l'Eglise et le monde et la proclamation du Royaume de Dieu.

La sensibilité oecuménique et le respect mutuel exigent que les éléments eucharistiques soient traités avec respect après la célébration et que le ministre qui préside à la célébration soit un pasteur, un presbytre ou un évêque ordonné (cf. La Cène du Seigneur et C. Hill, "La pratique eucharistique anglicane", annexes p. 91 et suivantes). La "concélation" n'est pas envisagée.

Source(s) : BIP;

Date de parution : 01 juillet 2001